Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Arrêté préfectoral n° 1 relatif au droit
à l'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs

ANNEXE II

Liste des communes où s'applique le droit à l'information sur les risques majeurs en application de l'article L. 125-2 du code de l'environnement

La totalité des 601 communes du département est soumise à au moins un risque majeur car les risques suivants impactent l'ensemble du territoire manchois :

- Risque sismique ;
- Risque de retrait / gonflement des argiles ;
- Risque de remontée des nappes phréatiques.

Dès lors, toutes les communes sont tenues :

- D'élaborer un dossier d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- De procéder à un affichage des risques pris en compte et des consignes de sécurité à respecter en cas de danger ou d'alerte.